



SÉCURISER VOS RECETTES ACTES ET CONSULTATIONS EXTERNES*

DURÉE

1 jour (Pour l'Etape 2)

OBJECTIFS

- Connaître les moyens de fiabiliser le recueil des informations administratives dans le cadre de la consultation externe
- Savoir quelles actions mener pour anticiper et prévenir les rejets

PERSONNES CONCERNÉES

Secrétaires médicales Responsables et personnels du Bureau des Entrées et autres services de gestion administrative des patients, Personnels des services comptables, Personnels des services financiers

PRÉ-REQUIS

Aucun

PROGRAMME

Etape 1 : Etat des lieux flash - intervention à distance

Cet état des lieux flash s'appuie sur un entretien téléphonique et la réponse à un questionnaire d'auto-évaluation

Etape 2 : Formation présentielle sur site (adaptée spécifiquement à l'établissement en fonction des conclusions de l'étape 1)

- La sécurité sociale en France : les régimes, les assurés et ayants droits, les débiteurs, les risques, les régimes spécifiques, les exonérations
- Les règles de facturation (parcours de soins, NGAP et CCAM, forfaits, prise en charge des mineurs)
- Comprendre le projet FIDES consultations externes ou les différents circuits de la facturation des Actes et Consultations Externes
- Les délais de forclusion
- Les principaux rejets (point adapté spécifiquement en fonction des résultats de l'étape 1)

Etape 3 : Approfondissement des règles de facturation - formation à distance (e-learning-TV-learning)

Les participants de l'étape 2 finaliseront leur formation à en suivant les modules de formation e-learning suivants :

- eFF1 – La facturation des forfaits dans le cadre de l'activité externe
- eFF2 – Bien facturer en CCAM
- eFF4 – Connaître les spécificités du codage avec la NGAP